

CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Francine Acho, Katherie Rochette, Raymonde Gomis, Véronique Laporte-Michel, Fabienne Germeil, Bianca Nugent, Isabelle Médeiros, Bachar Saouaf

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Julien Carrière

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Marie-Ève Collin

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 8^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2022-2023
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue le 6 juin 2023,
à 19 heures, dans le local 115-116, au 1100 boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Fabienne Germeil, présidente du CCSÉHDAA, ouvre la séance à 19 heures 27. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Bianca Nugent (<u>CCSÉHDAA/23-06/01</u>).
4. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2023	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 4 avril 2023 est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame Raymonde Gomis (<u>CCSÉHDAA/23-06/02</u>).
5. Adoption du procès-verbal du 2 mai 2023	<p>Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 2 mai 2023 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Raymonde Gomis (<u>CCSÉHDAA/23-06/03</u>).</p> <p>Un membre mentionne qu'il est important de demander la parole lors de séances tenues en présence. Il indique qu'il est difficile de prendre des notes dans le cas contraire afin d'élaborer un procès-verbal.</p> <p>(ERRATUM) Madame Katherie Rochette signale que le procès-verbal du 17 janvier 2023 comportait une erreur. En effet, dans le troisième paragraphe du point 6.1. (Présentation du service aux élèves HDAA), il fallait lire que le Service des ressources éducatives reçoit environ 900 dossiers d'études de classement par année, et non 950 000.</p>
6. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	<p>Les membres du CCSÉHDAA se penchent sur la consultation leur étant soumise. Ils émettent leurs commentaires et recommandations et répondent en remplissant le formulaire ayant été communiqué par le CSSMB.</p> <p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet du contexte énoncé dans le PEVR (pages 14 à 23 du document), les membres du CCSÉHDAA répondent : « Le CCSÉHDAA recommande de valoriser le rôle et la place du parent dans la mission ou dans les orientations d'une manière plus explicite, dans l'ensemble du document ».</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet des enjeux énoncés dans le PEVR (pages 24 à 27 du document), les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA prend acte des enjeux et n'a aucune recommandation particulière à émettre</i> ».</p> <p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet de l'axe transversal – Développement durable (page 31 du document), les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA prend acte de l'axe transversal (Développement durable) et n'a aucune recommandation particulière à soumettre</i> ».</p> <p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet de l'axe transversal – Culture collaborative (page 31 du document), les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA recommande que le pouvoir d'influence du personnel de soutien soit davantage pris en considération lors des décisions sur les services aux élèves HDAA et que la portée de la culture collaborative soit élargie à l'ensemble de la communauté éducative</i> ».</p> <p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet de l'orientation « Viser la réussite de tous les élèves, plus particulièrement celle des élèves en situation de vulnérabilité », les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA recommande d'inclure le plein potentiel à l'aide d'activités d'apprentissage valorisantes et stimulantes pour eux grâce à l'apport du cercle de support et de soutien composé de tous les intervenants qui gravitent autour d'eux</i> ».</p> <p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet des objectifs rattachés à cette orientation, les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA émet le constat que les objectifs sont très quantitatifs. Il recommande l'apport d'objectifs qualitatifs afin de refléter l'ensemble des missions de la Loi sur l'instruction publique, notamment la socialisation</i> ».</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet de l'orientation « Favoriser la santé et le bien-être des élèves et des membres du personnel », les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA recommande de modifier le libellé afin d'inclure l'ensemble de la communauté éducative. Il recommande d'avoir un glossaire permettant de définir le rôle et la place du parent dans l'expression « communauté éducative. Il recommande également de bonifier le nombre d'indicateurs afin de favoriser la santé et le bien-être de la communauté éducative</i> ».</p> <p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet des objectifs rattachés à cette orientation, les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA recommande de bonifier le nombre d'indicateurs afin de favoriser la santé et le bien-être de la communauté éducative</i> ».</p> <p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet de l'orientation « Poursuivre le déploiement des pratiques pédagogiques et managériales efficaces », les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA recommande l'ajout des termes suivants... (en regard des besoins, capacités et forces) à la première phrase du paragraphe</i> ».</p> <p>À l'invitation d'émettre leurs commentaires au sujet des objectifs rattachés à cette orientation, les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA recommande de bonifier le nombres d'objectifs afin d'inclure l'ensemble des intervenants qui gravitent autour des élèves</i> ».</p> <p>À l'invitation de formuler d'autres commentaires au sujet du PEVR 2023-2027, les membres du CCSÉHDAA répondent : « <i>Le CCSÉHDAA tient à faire remarquer qu'il n'y a que trois mentions, dans tout le document, du terme parent. Notamment dans la dimension du niveau de vie, à la page 28 du document, le comité fait la recommandation d'ajouter la mention de la reconnaissance positive du milieu de vie naturel des élèves, de leur famille, qui revêt une importance</i> ».</p> <p>Après avoir répondu au formulaire relatif au PEVR 2023-2027, les membres du CCSÉHDAA conviennent unanimement de l'envoyer au CSSMB.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7. Rapports et informations diverses</p> <p>7.1. Correspondance</p> <p>7.2. Activités de la présidence</p> <p>7.3. Comité de parents</p> <p>7.4. Mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA</p>	<p>Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.</p> <p>En lien avec le concours d'intégration du CCSÉHDAA, madame la présidente et madame Levert sont allées remettre leurs prix aux élèves des écoles des Sources (500 dollars) et Martin-Bélangier (300 dollars). Madame Levert partage des photos de ces remises de prix. Madame la directrice adjointe signale que les élèves étaient contents et que les professeurs étaient très émus. Madame la présidente mentionne avoir rencontré les professeurs et avoir constaté leur passion. Les élèves étaient très attachants. Elle ajoute que cela donne encore plus une raison d'être au CCSÉHDAA en donnant un sens réel aux actions du comité. On voit que les élèves sont heureux de participer au concours et de travailler sur leurs projets.</p> <p>Madame Gomis souligne que la prochaine séance du CP se tiendra le 15 juin 2023. Elle souligne que l'évènement annuel de la FCPQ se tiendra au Saguenay l'an prochain et invite les membres à y assister.</p> <p>Madame Katherie Rochette indique que la base du guide a été élaborée. Elle ajoute qu'il est prévu de le mettre en place par étapes à partir de l'automne prochain. Elle ajoute qu'il sera nécessaire de se renseigner auprès du Service informatique du CSSMB pour voir comment procéder avec le site web. Elle mentionne la création d'un sondage afin de voir auprès des parents s'il y a des choses particulières auxquelles ils aimeraient avoir accès sur le site. Madame Levert demande si ce travail s'est effectué dans le cadre du CP. Madame Rochette répond que le travail a été effectué par un mélange de parents du CP et du CCSÉHDAA. Madame la directrice adjointe demande si Maître Marie-Josée Villeneuve (DGA et secrétaire générale du CSSMB). Madame Rochette répond que personne n'a chapeauté ce travail car il a été effectué au niveau du CP. Madame la directrice</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>adjointe indique que Maître Villeneuve est responsable du CP et demande qui est le contact au CSS afin de publier cela. Madame Rochette répond que l'équipe de travail est rendue à cette étape. Madame Levert indique que des étapes doivent être suivies et qu'il faudrait ramener ce dossier au CCSÉHDAA ou au CP si c'est fait dans le cadre des ces deux comités. Elle ajoute que Maître Villeneuve doit figurer dans la boucle avant de publier quelque chose sur le site du CSSMB. Elle mentionne qu'il faudra qu'on s'attache ensemble pour la suite des choses. Madame Levert mentionne qu'il est important d'être attaché avec Maître Villeneuve et elle car le CSSMB ne publiera pas quelque chose n'ayant pas été vu préalablement. Madame la directrice adjointe invite madame Rochette à lui faire signe quand elle sera prête. Elle ajoute qu'elle pourra faire le lien avec Maître Villeneuve pour voir ce qu'il en est. Madame Raymonde Gomis confirme que Maître Villeneuve répond du CP. Elle avance que le CP a un comité exécutif et que la vice-présidente et la présidente se chargent d'envoyer le courrier directement. Elle ajoute que l'équipe de travail n'en est pas encore à ce stade et que la partie concernant le CCSÉHDAA devra être présentée. Madame Gomis relate que les amendements devant être apportés aux règles de régie interne du CP concernant son volet ont été présentés au comité exécutif du CP. Madame Gomis souligne que le CCSÉHDAA tiendra sa dernière rencontre de l'année scolaire 2022-2023 en septembre prochain. Elle mentionne que le travail sera effectué en bonne et due forme d'ici là. Madame la présidente demande s'il serait possible, en septembre prochain, de fournir un aperçu où en est rendu le travail de mise à jour et ce qu'il reste à faire aux membres du CCSÉHDAA. Madame Rochette répond affirmativement. Madame Nugent mentionne que les membres de l'équipe de travail s'étaient entendus pour créer un sondage relatif au squelette du guide. Elle déclare que l'ébauche pourrait très bien être partagée. Ce sont des contenus déjà préexistants. Certains éléments doivent être élaborés mais les membres de l'équipe de travail s'étaient entendus sur les grandes catégories. Elle ajoute qu'une prochaine étape consiste à préparer un sondage d'appréciation du contenu et de demander aux parents s'ils voient des sections manquantes ou s'ils voient des choses à bonifier. Madame Nugent indique qu'il s'agit d'un sous-</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
7.5. FCPQ	<p>comité du CP et non du CCSÉHDAA. Madame Rochette la reprend en déclarant qu’il s’agit également d’un sous-comité du CCSÉHDAA. Madame Nugent déclare que le squelette est prêt et que l’arborescence du guide l’est également. Elle ajoute qu’il faudra effectivement s’attacher avec les différentes parties prenantes, comme mentionné par madame Levert. Elle relate qu’il s’agit d’un outil interactif se voulant entièrement en ligne. Elle ajoute que le sous-comité voulait s’éloigner d’une source devenant rapidement obsolète. Madame Gomis mentionne que madame Rochette a jumelé le CP et le CCSÉHDAA car tous les représentants du CCSÉHDAA au CP travaillent sur ce dossier. Elle ajoute que cela a permis d’avancer avec la réalité des membres du CCSHDAA.</p> <p>Madame Katherie Rochette annonce que monsieur Gnahoua Zoabli, membre du CCSÉHDAA en 2021-2022 a reçu une Distinction Reconnaissance de la FCPQ. Elle indique que le CP l’avait recommandé pour l’obtention de ce prix. Elle mentionne que le Grand Rendez-vous était assez informatif. Elle ajoute que la conférence relative au nouveau protecteur national de l’élève fut l’élément le plus intéressant du Grand Rendez-vous. Elle soutient qu’il sera très intéressant de voir comment va fonctionner la nouvelle façon de procéder. Madame Bianca Nugent évoque la conférence d’ouverture de monsieur Marius Bourgeois, intitulée « <i>Savoir devenir dans l’école d’aujourd’hui</i> ». Monsieur Bourgeois a entretenu l’assemblée sur la façon de devenir un leader. Il s’agit d’une conférence faisant reconnaître nos qualités et les qualités de base d’un bon leader. Madame Nugent a particulièrement apprécié lorsqu’il fut question du droit de l’apprenant. Les droits de l’apprenant touchent aux droits des enfants mais aussi des adultes. Elle évoque un salon des exposants s’étant tenu par la suite ainsi que la présence de l’Office des personnes handicapées. Madame Nugent rappelle avoir émis une recommandation à l’effet que des sommes soient investies dans le parascolaire et évoque un programme financé par le ministère de la famille (programme de l’ISEMG). Elle soutient qu’il n’attend que l’appel du CCSÉHDAA et qu’il a du financement. De l’accompagnement est même offert pour aider à mettre en place des activités parascolaires venant en soutien à des services avant ou après l’école. Elle indique qu’elle fera parvenir l’information à ce sujet à madame Levert.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.6. Élections au CA</p> <p>7.7. Parole aux membres</p>	<p>Il est annoncé que monsieur Jérôme Pépin a été élu par acclamation pour le district Sud-Est. Monsieur Romain Nanta a été élu majoritairement pour le district Sud-Ouest et madame Anne-Hortense Ebena a été élue majoritairement pour le district Nord-Ouest.</p> <p>Madame Gomis tient à féliciter tous les membres du sous-comité du CCSÉHDAA en charge du concours d'intégration dont elle faisait elle-même partie. Elle suggère qu'un remue-méninges soit organisé afin d'émettre des idées en vue du concours de l'an prochain. Un nouveau CCSÉHDAA sera en fonction l'an prochain et elle estime important d'élaborer un processus permettant une transmission. Madame Gomis évoque une rupture en raison de la pandémie et d'autres éléments entrant en ligne de compte empêchant les parents de se rassembler en présence. Elle soutient que ce fut un beau pas de pouvoir se rencontrer et de voir tout le monde. Madame la présidente estime important de souligner l'apport de tout le monde. Elle soutient que le CCSÉHDAA est un groupe extrêmement dynamique et que la rencontre en présentiel a animé tout le monde. Les gens étaient non seulement contents de la présentation mais aussi de se voir et de partager ce moment ainsi que tout le travail ayant été effectué pour le concours. Madame Gomis relate qu'elle serait en faveur d'alterner les séances virtuelles et celles en présence. Madame Rochette soutient qu'il faudrait déterminer le format des rencontres dès le départ. Elle mentionne que les rencontres virtuelles pourraient se tenir durant les mois d'hiver alors que la température (<u>ex</u> : tempête de neige) pourrait causer problème. Elle ajoute qu'il est préférable de tenir l'AGA en présence. Monsieur Bachar Saouaf dit penser qu'il serait important que la première séance 2023-2024 du CCSÉHDAA se tienne en présence. Il mentionne qu'il est important de permettre un contact entre membres, surtout lorsque ceux-ci sont nouveaux. Il ajoute qu'il aurait aimé que davantage de rencontres soient tenues en présence. Madame Levert mentionne que les AG des deux dernières années se sont tenues virtuellement en raison de la pandémie et que le CCSÉHDAA pourrait annoncer ses couleurs en septembre prochain. Madame la directrice adjointe remercie les membres du CCSÉHDAA en soulignant que leur rôle est vraiment important. Elle ajoute que les discussions y étant menées influencent le CSSMB. Elle souligne avoir à cœur le sort des enfants</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>HDAA et qu'il s'agit de sa passion depuis presque 30 ans. Elle félicite les membres du CCSÉHDAA de s'investir ainsi tous les mois. Outre les parents et le secrétaire du CCSÉHDAA, madame Germeil tient aussi à remercier les professionnels du CSSMB qui sont présents aux séances après leurs journées de travail. Elle souhaite de bonnes vacances estivales à toutes et à tous.</p> <p>Madame Rochette déclare que les parents désirant prolonger leur mandat au CCSÉHDAA doivent y penser durant l'été. Elle ajoute qu'il faudra déterminer quels seront les parents qui resteront et qui n'auront pas besoin d'être en élection à l'AGA.</p> <p>Madame Isabelle Girard propose que la séance du CCSÉHDAA du 19 septembre prochain se tienne en présentiel. Les membres du CCSÉHDAA en conviennent.</p> <p>Madame Francine Acho annonce qu'elle ne sera pas en mesure de reconduire son mandat l'an prochain.</p>
8. Varia	Aucun point n'a été traité en varia.
9. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 6 juin 2023 est levée à 21 heures 12. La prochaine rencontre se tiendra, le 19 septembre 2023.

P.V. du 6 JUIN 2023 - CCSÉHD

Madame Fabienne Germeil,
Présidente 2022-2023 du CCSÉHDAA

Madame Anne-Lyse Levert,
Directrice adjointe (SRÉ – Organisation scolaire)

Monsieur Rudi Maghuin,
Secrétaire aux minutes

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>